

République Française		
Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève		
Extrait du registre des délibérations		
Communauté de communes du Clermontais		
Date de la convocation	25 novembre 2019	Séance du : 18 décembre 2019
		L'An Deux Mille dix-neuf, le 18 décembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	Votes : 28	
Présents : 23	Pour : 28	
Absents : 17	Contre :	
Représentés : 5	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Bernard SAGNES (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurans Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Berthe BARRE (Ceyras) représentée par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX, Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Jean COSTES (Salasc), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Objet : GEMAPI – Intempéries des 22 et 23 octobre 2019 – Demandes de subventions

Monsieur REVEL rappelle aux membres du Conseil communautaire que la Communauté de communes du Clermontais exerce les compétences eau et assainissement et GEMAPI.

Les intempéries des 22 et 23 Octobre 2019 ont touché intensément le territoire de la Communauté de communes du Clermontais. Les bassins versants de la Boyne, de la Dourbie, du Rhône et de la Lergue ont donc connu des crues importantes.

Au-delà d'inondation ponctuelle de certaines habitations et de dégâts divers (voirie, vignes, érosion de berges...), la crue a entraîné des désordres dans les cours d'eau cités préalablement.

13 communes ont été classées en état de catastrophe naturelle par Arrêté du 30 Octobre 2019 :

- Aspiran
- Brignac
- Cabrières
- Canet
- Ceyras
- Clermont l'Hérault
- Fontès

- Lacoste
- Mérifons
- Paulhan
- Péret
- Salasc
- Usclas d'Hérault

Le coût estimé de ces dépenses est précisé dans le plan de financement ci-dessous.

Ces dégâts étant liés à des événements climatiques, il est possible de solliciter différents financeurs en vue d'obtenir des aides financières permettant de mener à bien la reconstitution des équipements endommagés.

Les visites post-cruve ont permis d'identifier les secteurs les plus impactés. Les désordres constatés se limitent à la présence d'embâcles encombrant le lit mineur et/ou à la présence de végétation en partie pliée ou cassée, pouvant générer à très court terme la création d'embâcles.

Les travaux prévus ont donc pour objectif de restaurer les fonctionnalités hydrauliques des secteurs impactés. Ils correspondent :

- A l'enlèvement d'embâcles,
- Au recepage de la végétation couchés et abîmés,
- A l'enlèvement des arbres tombés,
- A l'enlèvement des déchets.

Les secteurs d'intervention sont les suivants :

1. BASSIN VERSANT DE LA BOYNE :

3 secteurs d'intervention ont été identifiés sur le bassin versant :

- Secteur Boyne 1 : Commune de Cabrières – confluence Boyne / Grand Valat ;
- Secteur Boyne 2 : communes de Cabrières / Fontès ;
- Secteur Boyne 3 : Commune de Fontès – secteur de la step.

Pour ces 3 secteurs, les niveaux d'intervention vont de moyen à fort.
Le linéaire total est de 1 680 ml.

2. BASSIN VERSANT DE LA DOURBIE :

1 secteur d'intervention a été identifié sur le bassin versant :

- Secteur Dourbie 1 : Communes de Lieuran Cabrières / Nébian – Vallombreuse à D609 ;

Pour ce secteur, le niveau d'intervention est considéré moyen.
Le linéaire total est de 5 045 ml.

3. BASSIN VERSANT DU RHONEL :

2 secteurs d'intervention ont été identifiés sur le bassin versant :

- Secteur Rhône 1 : Commune de Clermont l'Hérault – secteur STEP / Déchetterie ;
- Secteur Rhône 2 : commune de Brignac – secteur confluence Lergue ;

Pour ces 2 secteurs, les niveaux d'intervention sont considérés fort.
Le linéaire total est de 1 890 ml.

4. BASSIN VERSANT DE LA LERGUE:

2 secteurs d'intervention a été identifié sur le bassin versant :

- Secteur Lergue1 : Commune de Brignac – piège à embâcle – Pont de Cambous ;
- Secteur Lergue 2 : Commune de Canet - Camping

Pour ce secteur, le niveau d'intervention est considéré fort

Le linéaire total est de 700 ml.

Le coût prévisionnel des travaux en rivière est le suivant :

Secteur	Niveau d'intervention	Linéaire (ml)	Coût (TTC)
Boyne 1	MOYEN	840	7056 €
Boyne 2	MOYEN	510	4 284 €
Boyne 3	FORT	730	8 760 €
Dourbie 1	MOYEN	5 045	42 378 €
Rhône1 1	FORT	855	10 266 €
Rhône1 2	FORT	1 035	12 420 €
Lergue 1	FORT	500	6000 €
Lergue 2	FORT	200	2400 €
Imprévus ou désordres non identifiés			6000 €
TOTAL		9 715	99 564 €

Le coût total est estimé à 99 564 € TTC.

En termes de plan de financement, les financeurs suivants seront sollicités de la manière suivante :

FINANCEUR	TAUX	MONTANTS TTC
ETAT	35%	34 848 €
AGENCE DE L'EAU RMC	30%	29 869 €
REGION OCCITANIE	15%	14 934 €
CD34	20%	19 913 €
TOTAL	100%	99 564 €

Le planning de réalisation de ces travaux est proposé ci-dessous :

	Nov-19	Déc-19	Janv-20	Févr-20	Mars-20
Demande de subvention					
Consultation					
Travaux					

Monsieur REVEL propose aux membres du Conseil communautaire de :

- Solliciter l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, l'Etat, la Région Occitanie et le Département de l'Hérault afin d'obtenir l'aide la plus élevée possible,
- Solliciter des différents cofinanceurs une autorisation de démarrage anticipée des travaux,
- D'autoriser Monsieur le Président à modifier le plan de financement ci-dessous en fonction des cofinancements obtenus,

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur REVEL, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur Le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée, l'Etat, la Région Occitanie et le Département de l'Hérault afin d'obtenir l'aide la plus élevée possible,

AUTORISE Monsieur Le Président à solliciter des différents cofinanceurs une autorisation de démarrage anticipée des travaux,

AUTORISE Monsieur le Président à modifier le plan de financement ci-dessus en fonction des cofinancements obtenus,

AUTORISE Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal is blue and contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HÉRAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff and a star.

Jean-Claude LACROIX